personne qui habite la côte ouest ne peut pas être jointe pendant les heures de bureau, à Ottawa, mais pendant celles du bureau de Vancouver.

c) Le Ministère fait part aux bureaux régionaux, sur une base régulière, des catastrophes naturelles qui se produisent à l'étranger et des conditions de vie dans les régions perturbées du globe. Les bureaux régionaux transmettent ces renseignements aux personnes qui prévoient entreprendre un voyage et qui leur demandent conseil concernant les conditions dans une région en particulier.

PLANS DE CONTINGENCE

III C 7

Dans toute situation appréhendée de guerre, de désordres, de rébellion ou de catastrophe naturelle, les Canadiens qui risquaient de perdre la vie ou de subir des blessures ont pu s'adresser aux missions canadiennes à l'étranger qui leur ont procuré l'aide demandée et les ont même, à l'occasion, évacués en lieu sûr, dans une région voisine. Au fil des ans, le Ministère a acquis dans ce domaine une expérience considérable qui est à la source de la politique actuelle.

Pour parer à de telles situations, le Ministère a préparé, de concert avec les missions des plans de contingence qui reposent sur trois préalables: (1) connaissance du nombre de Canadiens dans la région, et de leur adresse (le nom et l'adresse figurant sur les fiches d'enregistrement); (2) moyen de communiquer avec chacun d'eux, assorti de solutions de rechange, y compris le déploiement d'un réseau de "signaleurs"; et (3) procédure prévoyant la communication par l'administration centrale aux postes consulaires des indications voulues sur l'opportunité ou la nécessité d'évacuer les Canadiens d'un pays, ou d'une région du pays, ainsi que de l'autorisation ministérielle d'utiliser les fonds publics à cette fin, en cas d'urgence.

La préparation de plans de contigence comprend la négociation d'accords avec d'autres gouvernements prévoyant l'évacuation conjointe.

L'inscription de citoyens canadiens dans les missions canadiennes à l'étranger est volontaire, mais constitue un élément essentiel du plan de contingence. Un Canadien à l'étranger est porté à s'inscrire à la mission canadienne la plus proche parce qu'il veut bien s'assurer qu'en cas d'urgence la mission pourra communiquer avec lui. C'est pourquoi, dans certaines régions, l'Europe de l'Ouest par exemple, le nombre de Canadiens inscrits ne représente qu'une fraction des Canadiens qui s'y trouvent. Les postes canadiens en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande ne cherchent pas à inscrire les Canadiens dans leur circonscription. Par contre, un total d'environ 60 000 citoyens canadiens se sont inscrits dans les postes consulaires canadiens dans d'autres pays. Le temps consacré à l'inscription de Canadiens n'est pas négligeable. D'après l'étude réalisée par le Bureau de l'évaluation et de la vérification internes, la moyenne de temps de travail consulaire consacré à l'inscription des Canadiens est de 3%, ce qui place cette activité au